

Fabrique d'église anglicane - Holy Trinity (Ixelles) - Budget 2020

Rapport officiel

Siège social:
Rue Capitaine Crespel 29
1050 Ixelles

Ville de Bruxelles
Central Committee of the Anglican Church
Rég. Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdst. Gewest

Le président

Paul Vrolijk

Le secrétaire

Nicholas Deliyanakis

Le trésorier

David Sayers
Kapitein Crespelstraat 29
1050 Ixelles
0475 83 92 45

treasurer@holymtrinity.be
✉ adresse de correspondance

Le présent budget incorpore:

- le résultat définitif du compte annuel 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 01/04/2019
- Pour le calcul du résultat présumé 2019:

Suivi du budget:

- Décision du conseil de fabrique: 01/07/2019
- Transmis à la Région et au Central Committee of the Anglican Church:
- Reçu à la Région:
- Reçu au Central Committee of the Anglican Church:
- Décision du Central Committee of the Anglican Church:
- Décision de la Région:

Préambule - Le calcul du résultat présumé de l'exercice 2019 (budget 2020)

Le calcul du résultat présumé de 2019 se base sur les 2 étapes suivantes:

- a. le résultat définitif du compte annuel 2018 arrêté par le conseil de fabrique le 01/04/2019
- b.

Actif	Passif
Boni du compte 2018	Déficit du compte 2018
60.763,96	
Boni du budget 2019 (après modifications éventuelles)	Déficit du budget 2019 (après modifications éventuelles)
0,99	
Crédit inscrit à l'art. D52 des dépenses du budget 2019	Crédit inscrit à l'article R20 des recettes du budget 2019
	325,99
Total A	Total B
60.764,95	325,99
Différence (A-B) = (Boni - Mali)*	
60.438,96	
Observations du trésorier et du conseil de fabrique - révision	
Résultat présumé après révision (par le trésorier)	
60.438,96	

* Si A est plus élevé que B, la différence est un boni présumé à inscrire à l'article R20 des recettes.

Si B est plus élevé que A, la différence est un mali présumé à inscrire à l'article D52 des dépenses.

Le résultat présumé de 2019 est de 60.438,96 euros en positif; ce montant s'ajoute à l'art. R20 des recettes du budget 2020.

Observations et explications

Néant

	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par le Central Committee	Montants rectifiés par la Région
RECETTES				
CHAPITRE I. RECETTES ORDINAIRES	224.112,80	241.438,96		
R01. Loyers des maisons (loyer, canon, redevance, ...)				
R02. Fermages de biens en argent				
R03. Fermages de biens en nature, évaluation en argent				
R04. Rentes foncières en argent				
R05. Rentes en nature, évaluation en argent				
R06. Revenus des fondations, rentes				
R07. Revenus des fondations: fermages et maisons				
R08. Intérêts de fonds placés sur hypothèque				
R09. Intérêts en rentes sur l'Etat				
R10. Intérêts compte(s) d'épargne	15,33			
R11. Intérêts des fonds placés en d'autres valeurs				
R12. Coupes de bois				
R13. Produits du cimetière, vente d'herbes, etc.				
R14. Produits des chaises, bancs, tribunes	54.084,81	55.000,00		
R15. Produits des troncs, quêtes, oblations	2,00			
R16. Droits de la fabrique dans les inhumations, les services funèbres et les mariages	3.675,00	4.000,00		
R17. Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte				
R18. Autres recettes ordinaires				
R18A. Quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS				
R18B. Prémont professionnel retenu à la source				
R18C. Remboursements				
R18D. Dons (ordinaires)				
R18E. Divers (recettes ordinaires)	74.466,10	102.000,00		
R18F. Divers (recettes ordinaires)	68.832,19			
	23.037,37	80.438,96		
CHAPITRE II. RECETTES EXTRAORDINAIRES				
R19. Boni du compte de l'exercice précédent	365,99			
R20. Boni présumé de l'exercice précédent		60.438,96		
R21. Emprunts				
R22. Vente de biens, coupes extraordinaires, etc.				
R23. Remboursements de capitaux				
R24. Donation, legs				
R25. Subsidés extraordinaires de la commune				
R26. Subsidés extraordinaires de la province				
R27. Subsidés extraordinaires de l'Etat				
R28. Autres (recettes extraordinaires)				
R28A. Solde de subsidés ordinaire reçu dans les limites du compte				

	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par le Central Comité	Montants rectifiés par la Région
R28B. Solde de subside extraordi. reçu dans les limites du compte	R28B.			
R28C. Indemnité d'assurance	R28C.			
R28D. Divers (recettes extraordinaires)	R28D.	20.000,00	22.671,38	
RECAPITULATION - RECETTES				
Recettes ordinaires		161.000,00	201.075,43	
Recettes extraordinaires		80.438,96	23.037,37	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		241.438,96	224.112,80	

	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par le Central Comité	Montants rectifiés par la Région
DEPENSES	163.348,84	241.325,00		
CHAPITRE I. DEPENSES RELATIVES A LA CÉLÉBRATION DU CULTE ARRÊTÉES PAR L'ÉVÊQUE	41.961,80	19.025,00		
Objets de consommation				
D01. Pain d'autel	171,43	200,00		
D02. Vin	227,94	300,00		
D03. Cire, encens et chandelles	561,98	600,00		
D04. Sainte huile et huile pour lampes ardentes				
D05. Éclairage	6.365,51	3.000,00		
D06. Autres				
D06A. Combustible chauffage	8.318,04	9.500,00		
D06B. Eau	2.298,49	2.500,00		
D06C. Fleurs et autres décorations	100,94	125,00		
D06D. Divers (objets de consommation)	102,13	200,00		
Entretien du mobilier				
D07. Entretien des ornements et vases sacrés				
D08. Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
D09. Blanchissage et raccommodage du linge				
D10. Nettoyement de l'église (produits)	19.385,58			
D11. Autres (entretien du mobilier)				
D11A. Matériel pour entretien de l'église		1.000,00		
D11B. Divers (entretien du mobilier)	979,67			
Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D12. Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires	-10,78			
D13. Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires				
D14. Achat de linge d'autel				
D15. Achat de livres liturgiques	3.460,87	1.600,00		
CHAPITRE II. DEPENSES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ÉVÊQUE ET DU CONSEIL COMMUNAL	121.387,04	222.300,00		
I. Dépenses ordinaires	121.323,04	172.300,00		
Gages et traitements (montants bruts)				
D16. Traitement brut du clerc	30.782,25	40.000,00		
D17. Traitement brut du sacristain				
D18. Traitement brut des chantres				
D19. Traitement brut de l'organiste				
D20. Traitement brut du souffleur				
D21. Traitement des enfants de chœur				
D22. Traitement brut des sonneurs				
D23. Traitement brut du porte-croix				
D24. Traitement brut du bedeau				

	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par le Central Committee	Montants rectifiés par la Region
D25. Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)	D25.	26.000,00		
D26. Traitement brut des autres employés	D26.			
Réparation et entretien				
D27. Entretien et réparation de l'église	D27.	11.955,60		
D28. Entretien et réparation de la sacristie	D28.	8,64		
D29. Entretien et réparation du cimetière	D29.			
D30. Entretien et réparation du presbytère	D30.	4.970,02		7.000,00
D31. Entretien et réparation d'autres propriétés bâties	D31.	6.085,07		2.000,00
D32. Entretien et réparation de l'orgue	D32.			
D33. Entretien et réparation des cloches	D33.			
D34. Entretien et réparation de l'horloge	D34.			
D35. Autres	D35.			
D35A. Entretien et réparation des appareils de chauffage	D35A.	1.000,00		
D35B. Entretien et réparation des extincteurs	D35B.	3.000,00		
D35C. Entretien de nettoyage	D35C.	329,50		
D35D. Installations techniques (caméras, sonorisation, ...)	D35D.	7.935,16		11.000,00
D35E. Divers (réparations d'entretiens)	D35E.	7,75		
Dépenses diverses				
D36. Supplément de traitement au curé	D36.			
D37. Supplément de traitement au vicaire	D37.			
D38. Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire	D38.			
D39. Honoraires des prédicateurs	D39.			
D40. Visites décanales	D40.			
D41. Remises allouées au trésorier	D41.			
D42. Remises allouées à l'Évêché	D42.	12.000,00		
D43. Acquit des anniversaires, messes et serv. religieux fondés	D43.			
D44. Intérêts des capitaux dus	D44.			
D45. Papiers, plumes, encre, registres de la fabrique, bureautique et informatique, etc.	D45.	902,23		1.000,00
D46. Frais de correspondance, ports de lettres, etc.	D46.	110,92		200,00
D47. Contributions / précompte mobilier	D47.	11.074,29		
D48. Assurance contre l'incendie (et autres)	D48.	7.231,07		8.100,00
D49. Fonds de réserve	D49.			
D50. Autres dépenses ordinaires	D50.			
D50A. Charges sociales	D50A.	14.819,49		12.500,00
D50B. Précompte professionnel versé	D50B.	3.605,34		3.500,00
D50C. Avantages sociaux bruts	D50C.	156,00		500,00
D50D. Assurance responsabilité civile	D50D.	978,67		500,00

	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par le Central Committee	Montants rectifiés par la Région
D50E. Assurance loi	349,81	500,00		
D50F. Assurance R.C. objective	571,07	600,00		
D50G. Médecine du travail	278,04	300,00		
D50H. Sabam et reprobel		250,00		
D50I. Frais bancaires	537,14	2.000,00		
D50J. Secrétariat social	2.844,43	3.000,00		
D50K. Indemnités bénévoles et autres				
D50L. Frais de réception	33,31	500,00		
D50M. Télécommunication et informatique	9.839,40	11.850,00		
D50N. Divers (dépenses diverses)	5.917,84	9.000,00		
II. Dépenses extraordinaires	64,00	50.000,00		
D51. Déficit du compte de l'exercice précédent				
D52. Déficit présumé de l'exercice précédent				
D53. Placement de capitaux				
D54. Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au chapitre premier	64,00			
D55. Décoration et embellissement de l'église				
D56. Grosses réparations, construction de l'église		50.000,00		
D57. Grosses réparations du cimetière				
D58. Grosses réparations du presbytère				
D59. Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
D60. Frais de procédure				
D61. Autres dépenses extraordinaires				
D62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62A. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D62B. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63A. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
D63B. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
RECAPITULATION - DÉPENSES				
Dépenses arrêtées par l'Évêque	41.961,80	19.025,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - ordinaires	121.323,04	172.300,00		
Dépenses soumises à l'approbation de l'Évêque et de la tutelle - extraordinaires	64,00	50.000,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	163.348,84	241.325,00		

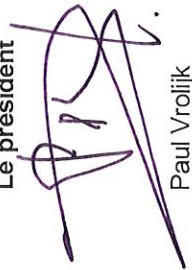
	Compte 2018	Budget 2020	Montants rectifiés par le Central Committee	Montants rectifiés par la Region
BALANCES				
TOTAL - RECETTES				
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	201.075,43	161.000,00		
dont le supplément ordinaire (art. R17)	0,00	0,00		
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	23.037,37	80.438,96		
dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R20)	365,99	60.438,96		
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	224.112,80	241.438,96		
TOTAL - DEPENSES				
Dépenses ordinaires (chapitre I)	41.961,80	19.025,00		
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	121.323,04	172.300,00		
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	64,00	50.000,00		
dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D52)	0,00	0,00		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	163.348,84	241.325,00		
RÉSULTAT (excédent / mali)	60.763,96	113,96		

Document dressé et approuvé en séance du conseil de fabrique, le 01/07/2019

Le trésorier


David Sayers

Le président


Paul Vrolijk

Le secrétaire


Nicholas Delyianakis

Les membres





